# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

préparée en accord avec l'Annexe II du Règlement (CE) 1907/2006, dit Règlement REACH et au Règlement (CE) 1272/2008, comme amendé
Version *11.6*

Date de révision 03.09.2025 Date d'impression 06.07.2026
Date de la première version publiée 02.04.2015

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

| | |
|---|---|
| **Nom du produit** | **Mélange de Sorbacal® Micro 4099 et de charbon actif** |
| Synonymes | Mélange de Sorbacal® Micro 4099 et de charbon actif. Veuillez noter que cette liste n'est pas exhaustive. |
| **Nom commercial** | **Sorbacal® Micro 5099 Bulk** |

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Vous trouverez ci-dessous une description générale des utilisations.

Autres activités liées à la production et aux services.

Dans l'état actuel des connaissances, il n'y a pas d'utilisation du produit qui soit déconseillée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|---|---|
| **Société** | **Rheinkalk GmbH** |
| **Adresse** | Am Kalkstein 1<br>42489 Wülfrath<br>Allemagne |
| Téléphone | +492058170 |
| **Courriel de la personne compétente responsable de la FDS dans l'Etat Membre ou l'UE :** | msds@rheinkalk.de |

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|---|---|
| Numéro d'appel d'urgence (Europe) | **112**<br>***Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.*** |
| Numéro téléphonique du centre anti-poison | ORFILA + 33 1 45 42 59 59 pour la France |
| Numéro d'appel d'urgence (Société) | ***+49 2058 17 0***<br>***Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.*** |

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

**Information supplémentaire**
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Pictogrammes de danger**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

**Mention d'avertissement**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

**Mentions de danger**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

**Conseils de prudence**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

aucun(e)

### 2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) à des niveaux de 0,1 % ou plus., Le produit ne contient pas de substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélange

Identification du mélange: Mélange de Sorbacal® Micro 4099 et de charbon actif

Composition/ informations sur les composants:

| Nom Chimique | No.-CAS | No.-CE | No REACH | Pourcentage de poids | RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 |
|---|---|---|---|---|---|
| Silicate de magnésium hydraté | 63800-37-3 | 264-465-3 | - | >=60 - <80 | - |
| Carbone | - | 931-328-0 | 01-2119488894-16 | >=25 - <=35 | - |
| Carbonate de calcium et de magnésium | 16389-88-1 | 240-440-2 | - | >=10 - <25 | - |

Pureté en pourcentage (%): Aucune impureté significative pour la classification et l'étiquetage
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Conseils généraux** — Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**Inhalation** — Amener la victime à l'air libre.

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

**Contact avec les yeux**

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et consulter un médecin.

**Ingestion**

Se rincer la bouche à l'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun effet retardé connu.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Suivre les conseils fournis à la section 4.1

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser un extincteur à poudre sèche, de mousse ou de $CO_2$ pour éteindre les incendies alentours.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

**Moyens d'extinction inappropriés**

aucun(e)

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Au-dessus de 600°C, le carbonate de calcium et magnésium se décompose en dioxyde de carbone, oxyde de magnésium et en oxyde de calcium. Ce dernier dégage de la chaleur lors de la réaction avec l'eau et risque de communiquer le feu aux matériaux inflammables.
Carbone - Produits de décomposition dangereux: oxydes de carbone

### 5.3. Conseils aux pompiers

Pas de précautions spéciales requises.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**6.1.1. Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence**

Éviter l'inhalation de la poussière.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Veiller à minimiser le taux de poussières et s'assurer que la ventilation est suffisante ou que le matériel de protection respiratoire approprié est utilisé (voir section 8).
Éloigner toute source d'ignition.

**6.1.2. Conseil pour les répondants en cas**

cf. Section 6.1.1

**d'urgence**

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les déversements. Garder si possible le produit sous forme sèche. Si possible, couvrir la zone pour éviter les risques inutiles de poussières. Éviter tout rejet non contrôlé dans les cours d'eau et les égouts (augmentation du pH). Tout rejet important dans les cours d'eau doit être signalé à l'Agence de protection de l'environnement ou tout autre organisme officiel compétent.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Si possible maintenir le produit sous forme sèche.
Ramasser le produit mécaniquement et à sec.
Utiliser un système d'aspiration ou pelleter le produit dans des sacs.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour toute information sur les contrôles de l'exposition, la protection individuelle ou les considérations relatives à l'élimination du produit, consulter les sections 8 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

| | |
|---|---|
| **7.1.1. Mesures de protection** | Veiller à minimiser le taux de poussières. Isoler les sources de poussières, utiliser les systèmes de dépoussiérage (bouche d'aspiration à chaque point de manutention). Privilégier les systèmes de manutention fermés comme les transferts pneumatiques. Lors de la manipulation de sacs, les précautions habituelles en règle de manutention des charges lourdes sont applicables (Directive 90/269/EEC).<br>Ne pas exposer à une température supérieure à 180 °C.<br>Température maximale de l'air de transport par système de convoyage pneumatique de 80 °C |
| **7.1.2. Considérations générales d'hygiène du travail** | Tous les systèmes de ventilation doivent être munis d'un filtre en amont du point de rejet dans l'atmosphère. |

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le stockage en vrac doit être effectué dans des silos spécialement conçus à cet effet.
Conserver hors de la portée des enfants.
Éviter l'humidité.
Conserver dans un endroit sec.
La température de stockage ne doit pas dépasser 80° C.
Le conteneur doit pouvoir être fermé hermétiquement afin d'éviter toute fuite d'air et de prévenir toute réactions oxydantes. Éviter les sources d'ignition
Conserver à l'écart des agents oxydants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucun(e)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Valeurs Limites d'Exposition**

| Nom Chimique | Forme | Valeur limite | Base juridique |
|---|---|---|---|
| Silicate de magnésium hydraté | Donnée non disponible | Donnée non disponible | INRS - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France - Aide-mémoire technique ED 984 - Juillet 2012. (FR) |
| Carbone | Donnée non disponible | Donnée non disponible | INRS - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France - Aide-mémoire technique ED 984 - Juillet 2012. (FR) |
| Carbonate de calcium et de magnésium | Donnée non disponible | Donnée non disponible | INRS - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France - Aide-mémoire technique ED 984 - Juillet 2012. (FR) |

**Dose dérivée sans effet**

**Travailleurs**

| Nom Chimique | Voies d'exposition | Aigu - effets locaux | Aigu - effets systémiques | Long terme - effets locaux | Long terme - effets systémiques |
|---|---|---|---|---|---|
| Silicate de magnésium hydraté | Oral(e) | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible |
| | Inhalation | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible |
| | Dermale | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible |
| Carbone | Oral(e) | Non obligatoires | Non obligatoires | Non obligatoires | Non obligatoires |
| | Inhalation | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible | 3 mg/m3 |
| | Dermale | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible |
| Carbonate de calcium et de magnésium | Oral(e) | Non obligatoires | Non obligatoires | Non obligatoires | Non obligatoires |
| | Inhalation | Pas de danger identifié | Pas de danger identifié | Pas de danger identifié | 10 mg/m3 |
| | Dermale | Pas de danger identifié | Pas de danger identifié | Pas de danger identifié | Pas de danger identifié |

**Consommateurs**

| Nom Chimique | Voies d'exposition | Aigu - effets locaux | Aigu - effets systémiques | Long terme - effets locaux | Long terme - effets systémiques |
|---|---|---|---|---|---|
| Silicate de magnésium hydraté | Oral(e) | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible |
| | Inhalation | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible |
| | Dermale | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible |
| Carbone | Oral(e) | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible |
| | Inhalation | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible | 0,5 mg/m3 |
| | Dermale | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible |
| Carbonate de calcium et de magnésium | Oral(e) | Pas de danger identifié | Pas de danger identifié | Pas de danger identifié | Pas de danger identifié |
| | Inhalation | Pas de danger identifié | Pas de danger identifié | Pas de danger identifié | 10 mg/m3 |
| | Dermale | Pas de danger identifié | Pas de danger identifié | Pas de danger identifié | Pas de danger identifié |

**Concentration prédite sans effet**

| Nom Chimique | Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Eau douce | Sédiment d'eau douce | Eau de mer | Sédiment marin | Chaîne | Micro-organismes dans le traitement des | Sol | Air |

| | | | | | trophique | eaux usées | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Silicate de magnésium hydraté | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible |
| Carbone | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible | Donnée non disponible |
| Carbonate de calcium et de magnésium | Pas de danger identifié | Pas de danger identifié | Pas de danger identifié | Pas de danger identifié | Pas de danger identifié | Pas de danger identifié | Pas de danger identifié | Pas de danger identifié |

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Afin de limiter les risques d'exposition, il convient d'éviter de générer de la poussière. En outre, le port d'un équipement de protection adapté est recommandé. Un équipement de protection oculaire (ex. : lunettes de sécurité) doit être porté, à moins que l'on puisse exclure tout contact potentiel avec les yeux de par la nature et le type même de l'application (procédés en circuit fermé). En outre, une protection du visage, des vêtements de protection et des chaussures de sécurité doivent être portés si nécessaire.

**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Les systèmes de manutention et/ou transfert seront préférentiellement fermés ou un dépoussiérage sera installé afin de maintenir le taux de poussières au-dessous de la valeur limite d'exposition, autrement porter les équipements de protection individuelle appropriés.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)**

**8.2.2.1. Protection des yeux/du visage**

Pour les poudres, lunettes de protection étanches avec protections latérales (lunettes à monture), ou lunettes de protection intégrales à vision large conformes à la norme EN 166:2001, au moins classe optique 2, résistance mécanique F. Il est également conseillé de disposer d'un rince-œil individuel de poche.
Ne pas porter de lentilles de contact.

**8.2.2.2. Protection de la peau**

Utiliser des gants imprégnés en nitrile avec marquage CE.
Vêtements recouvrant entièrement la peau, pantalon long, manches longues, resserrés aux ouvertures.
Chaussures résistantes aux produits caustiques étanches aux poussières.

**8.2.2.3. Protection respiratoire**

Utiliser une protection respiratoire appropriée contre les poussières pour respecter les valeurs limites d'exposition.
Masque adéquat avec filtre à particules P3 (Norme Européenne 143)

**8.2.2.4. Risques thermiques**

Peut être enflammé par une flamme nue.

**8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Tous les systèmes de ventilation doivent être munis d'un filtre en amont du point de rejet dans l'atmosphère.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| **État physique:** | poudre |
| **Couleur:** | gris, noir |
| **Odeur:** | inodore |
| **Point de fusion/point de congélation:** | Au-dessus de 600°C, le carbonate de calcium et magnésium se décompose en dioxyde de carbone, oxyde de magnésium et en oxyde de calcium. Ce dernier dégage de la chaleur lors de la réaction avec l'eau et risque de communiquer le feu aux matériaux inflammables. |
| **Point d'ébullition:** | Non applicable |
| **Inflammabilité:** | Ce produit n'est pas inflammable.<br>Limite d'inflammabilité inférieure: Donnée non disponible<br>Limite d'inflammabilité supérieure: Donnée non disponible |
| **Limites inférieure et supérieure d'explosion:** | Non explosif<br>Limite inférieure/supérieure d'explosivité<br>supérieure: Donnée non disponible<br>inférieure: Donnée non disponible |
| **Point d'éclair:** | Non applicable |
| **Température d'auto-inflammation (°C):** | > 210 °C; |
| **Température de décomposition:** | T> 600°C: $CaCO_3.MgCO_3 \rightarrow CaO.MgO + 2CO_2$ |
| **pH:** | 6 - 9; > 100 g/l; 25 °C |
| **Viscosité cinématique:** | Non applicable |
| **Solubilité(s):** | < 20 mg/l; 20 °C; |
| **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):** | Non applicable |
| **Pression de vapeur:** | Non volatil |
| **Densité:** | 2,29 g/cm3; 20 °C |
| **Densité de vapeur relative:** | Non applicable |
| **Caractéristiques des particules:** | Poudre fine: <200 µm<br>Distribution de la taille des particules par tamisage manuel à sec.<br>Le produit est dérivé de minéraux naturels et n'est pas intentionnellement fabriqué à l'échelle nano bien qu'il puisse contenir des particules avec une ou plusieurs dimensions externes dans la gamme de taille 1 nm-100 nm. |

### 9.2. Autres informations

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Généralement considéré comme stable.Réagit avec les acides pour former des sels et du dioxyde de carbone.

### 10.4. Conditions à éviter

Pour de plus amples informations concernant les situations à éviter, veuillez consulter la SECTION 7.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune attendue

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pour connaitre les produits de décomposition dangereux générés par la chaleur, veuillez consulter la SECTION 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Toxicité aiguë**

Mg4Si6O15(OH)2·6H2O
Pas d'effet connu.

CaCO3.MgCO3
Oral LD50 > 2000 mg/kg pc (rat)
Dermique - Pas extrêmement toxique
Inhalation - Donnée non disponible
La substance présente un faible taux de toxicité aiguë par inhalation, par voie cutanée, et par voie orale.

C
LD50 oral - rat - 2000 mg/kg
DL50 dermal - donnée non disponible
CL100 (1h): 235 mg/L - rat

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Mg4Si6O15(OH)2·6H2O
Donnée non disponible

CaCO3.MgCO3
Ne provoque, en général, aucune irritation

C
Non irritant.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Mg4Si6O15(OH)2·6H2O
Donnée non disponible

CaCO3.MgCO3
Ne provoque, en général, aucune irritation

C
Non irritant.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Mg4Si6O15(OH)2·6H2O
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

CaCO3.MgCO3
Ne provoque, en général, aucune irritation

C
Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Mg4Si6O15(OH)2·6H2O
Pas d'effet connu.

CaCO3.MgCO3
Non mutagène
Les études de génotoxicité in vitro réalisées sur du carbonate de calciumet sur du chlorure de magnésium, composé analogue du carbonate de magnésium, se sont toutes révélées négatives. Les résultats de ces études transposés à la dolomie sont négatifs. Les résultats de ces études sont transposés à la dolomie, il n'est donc pas nécessaire d'élaborer de classification de mutagénicité conformément aux critères décrits dans la règlementation (EC) No 1272/2008.

C
Donnée non disponible

**Cancérogénicité**

Mg4Si6O15(OH)2·6H2O
Donnée non disponible

CaCO3.MgCO3
Aucune indication de cancérogénicité.
Si l'on en croit l'étude réalisée sur le chlorure de magnésium, composé analogue du carbonate de magnésium, la réponse négative des études de génotoxicité in vitro et le manque de preuve du potentiel cancérigène de la prise répétée de doses, nous pouvons en conclure que la dolomie ne nécessite pas d'être classée en fonction de sa cancérogénicité, sur base des critères décrits dans la réglementation (EC) No 1272/2008.
Analogie avec les résultats des expériences réalisées sur le carbonate de calcium et le chlorure de magnésium, composé analogue du carbonate de magnésium.

C
négatif avec ou sans activation métabolique

**Toxicité pour la reproduction**

Mg4Si6O15(OH)2·6H2O
Pas toxique pour la reproduction

CaCO3.MgCO3
Aucune indication de toxicité pour la croissance.
L'étude de toxicité de la prise orale de doses répétées pendant 28 jours et l'analyse de toxicité pour la croissance/la reproduction du carbonate de calcium a montré qu'aucun effet lié au traitement n'a été observé quant à la reproduction. La CSEO pour la toxicité sur le plan de la reproductionétait de 1000 mg/kg bw/jour. Lors d'une étude similaire réalisée avec du chlorure de magnésium, le CSENO pour la toxicité sur le plan de la reproduction/de la croissance était de 1000 mg/kg bw/jour, ce qui équivaut à une dose de carbonate de magnésium de 414 mg/kg bw/jour. On a pu en conclure que la dolomie ne nécessite pas de classification pour la toxicité reproductive, conformément aux critères décrits dans la réglementation (EC) No 1272/2008.
Analogie avec les résultats des expériences réalisées sur le carbonate decalcium et le chlorure de magnésium, composé analogue du carbonate de magnésium.

C
Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Mg4Si6O15(OH)2·6H2O
Donnée non disponible

CaCO3.MgCO3
Aucun effet toxique pour les organes n'a été observé lors des tests de toxicité aigüe par voie orale ou cutanée.

C
Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Mg4Si6O15(OH)2·6H2O
Non toxique

CaCO3.MgCO3
Aucun effet toxique pour les organes n'a été observé lors des tests de toxicité par administration répétée.
Une étude de toxicité orale réalisée pendant 90 jours sur un complément alimentaire à base de dolomie est disponible. L'étude est étayée par trois études fiables sur le carbonate de calcium et deux études sur le chlorure de magnésium, qui peuvent être transposées au carbonate de magnésium. Toutes ces études, qui ont pris en compte un CSENO supérieur aux limites de classification, ont révélés que la dolomie ne nécessite pas de classification STOT-RE conformément aux critères décrits dans la réglementation (EC) No1272/2008.
Analogie avec les résultats des expériences réalisées sur le carbonate de calcium et le carbonate de magnésium.

C
Donnée non disponible

**Danger par aspiration**

Mg4Si6O15(OH)2·6H2O
Donnée non disponible

CaCO3.MgCO3
Aucun risque d'aspiration n'est à prendre en compte.

C
L'inhalation de poussières provoque un inconfort aux voies respiratoires (éternuements, toux). Irritant pour les voies respiratoires à haute concentration.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles sur les ingrédients, aucune indication ne suggère que le produit répond à l'un des critères d'identification comme perturbateur endocrinien, tel que décrit dans les Réglements (CE) 1907/2006, (UE) 2017/2100 et (UE) 2018/605.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Toxicité pour les poissons**

Mg4Si6O15(OH)2·6H2O
Salmo gairdneri (Truite arc-en-ciel); CL50; 96 h; > 1 200 mg/l; Non toxique

CaCO3.MgCO3
Pas de toxicité aiguë, Le seuil de toxicité est supérieur à la solubilité du carbonate de calcium et de magnésium.

C
Donnée non disponible

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques**

Mg4Si6O15(OH)2·6H2O
Donnée non disponible

CaCO3.MgCO3
Pas de toxicité aiguë, Le seuil de toxicité est supérieur à la solubilité du carbonate de calcium et de magnésium.

C
Donnée non disponible

**Toxicité des plantes aquatiques**

Mg4Si6O15(OH)2·6H2O
Chlorella Pyrenoidosa (algue); CI50; 96 h; 300 mg/l;

CaCO3.MgCO3
Pas de toxicité aiguë

C
Donnée non disponible

**Toxicité pour les microorganismes / Toxicité pour les bactéries**

Mg4Si6O15(OH)2·6H2O
Non applicable

| | |
|---|---|
| | CaCO3.MgCO3<br>boue activée; CE50; 3 h; > 1 000 mg/l; OCDE Ligne directrice 208; Non toxique<br><br>C<br>Donnée non disponible |
| **Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques** | Mg4Si6O15(OH)2·6H2O<br>Donnée non disponible<br><br>CaCO3.MgCO3<br>Pas de toxicité aiguë<br><br>C<br>Donnée non disponible |
| **Toxicité pour les organismes vivant dans le sol** | Mg4Si6O15(OH)2·6H2O<br>Donnée non disponible<br><br>CaCO3.MgCO3<br>Non toxique<br><br>C<br>Donnée non disponible |
| **Toxicité pour la flore (plantes terrestres)** | Mg4Si6O15(OH)2·6H2O<br>Donnée non disponible<br><br>CaCO3.MgCO3<br>Pas de toxicité aiguë<br><br>C<br>Non toxique |
| **Autres effets** | Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit. |
| **Autres informations** | Aucun |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne remplit pas les critères concernant les substances PBT ou vPvB.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles sur les ingrédients, aucune indication ne suggère que le produit

répond à l'un des critères d'identification comme perturbateur endocrinien, tel que décrit dans les Réglements (CE) 1907/2006, (UE) 2017/2100 et (UE) 2018/605.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucun autre effet indésirable n'a été identifié.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réutiliser ou recycler si possible.
Si la réutilisation ou le recyclage ne sont pas possible, l'élimination doit être faite conformément à la réglementation locale et nationale.
Le traitement, l'utilisation ou la contamination par ce produit est susceptible de modifier les filières de gestion des déchets.
Le code de classification des déchets doit être déterminé au moment de la production de déchets.
L'emballage et le produit résiduel ou non utilisé doivent être éliminés conformément aux exigences locales et de l'état membre.
Les emballages usagés ont été spécifiquement conçus pour ce produit : ils ne doivent donc pas être réutilisés à d'autres fins.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | IATA | ADR | IMDG | ADN | RID |
|---|---|---|---|---|---|
| **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification** | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse | | | | |
| **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU** | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse | | | | |
| **14.3. Classe(s) de danger pour le transport** | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse | | | | |
| **Etiquettes de danger** | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse | | | | |
| **Réglementé** | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse | | | | |
| **14.4. Groupe d'emballage** | Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse | | | | |
| **14.5. Dangers pour l'environnement** | Aucun(e). | | | | |
| **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** | Non réglementé | | | | |
| **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** | Non réglementé | | | | |

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|---|---|
| **Autorisations** | non requis |
| **Restrictions d'utilisation** | Aucun |
| **REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).** | Aucune des substances actuellement énumérées à l'annexe XIV du règlement REACH 1907/2006/CE ou dans la liste candidate des SVHC n'est à notre connaissance intégrée à ce produit en quantités >= 0,1% p/p. |
| **REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).** | Aucune des substances actuellement énumérées à l'annexe XIV du règlement REACH 1907/2006/CE ou dans la liste candidate des SVHC n'est à notre connaissance intégrée à ce produit en quantités >= 0,1% p/p. |
| **Autres réglementations (Union Européenne)** | Le produit n'est ni une substance SEVESO, ni une substance nocive pour la couche d'ozone, ni un polluant organique persistant. |
| **Information sur les législations nationales** | ne pollue pas l'eau (nwg) |

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Les données sont basées sur nos connaissances les plus récentes, mais ne constituent pas une garantie concernant l'une quelconque des caractéristiques du produit et ne sauraient en aucun cas établir une relation contractuelle légalement contraignante.

### 16.1. Mentions de danger

**Préparation**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

**Composants**

**Silicate de magnésium hydraté**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

**Carbone**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

**Carbonate de calcium et de magnésium**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

### 16.2. Conseils de prudence

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

### 16.3. Abréviations

CE50: concentration efficace 50%
CEP: concentration environnementale prévue
CL50: concentration létale 50%
DL50: dose létale 50%
DMEL: dose dérivée avec effet minimum
DNEL: dose dérivée sans effet
FBC: facteur de bioconcentration

FDS: fiche de données de sécurité
FE: facteur d'évaluation
LECT: limite d'exposition à court terme
MPT: moyenne pondérée dans le temps
NOAEL: dose sans effet nocif observé
NOEC: concentration sans effet observé
NOEL: dose sans effet observé
OEL: limite d'exposition sur le lieu de travail
PBT: substance persistante, bio-accumulative et persistante
PNEC: concentration sans effet prévisible sur l'environnement
STOT: specific target organ toxicity = toxicité spécifique pour certains organes cibles
vPvB: substance très persistante et très bioaccumulable

### 16.4. Référence bibliographique

Cette fiche est préparée en accord avec l'Annexe II du Règlement REACH (EC) 1907/2006.
Références:
1.Directive du conseil 90/269/EEC
2.Livret L64 – Panneaux et signes de sécurité – La santé et la sécurité (Signes et Panneaux de sécurité) – Règlement 1996 – Conforme avec le règlement (HSE) – ISBN - 978 0 7176 6359 0
3. http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/registered-substances
4.The Merck Index (Ed. Merck & Co, Rahway, USA)

### 16.5. Ajouts, suppressions ou modifications

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### Clause de non-responsabilité

La présente fiche de données de sécurité (FDS) est basée sur les dispositions légales du règlement REACH (CE 1907/2006 ; article 31 et Annexe II), et de ses modifications successives. Son contenu est fourni à titre d'information concernant les précautions à prendre pour manipuler la substance en toute sécurité. Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit. Les informations et instructions fournies dans la présente FDS sont basées sur l'état actuel des connaissances scientifiques et techniques à la date de publication indiquée. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie de performances techniques, d'adéquation à une application particulière, et ne sauraient en aucun cas constituer une relation contractuelle légalement contraignante. La présente version de cette FDS annule et remplace toutes les versions antérieures.

**Fin de la fiche de données de sécurité**